



**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
du 27 mars 2019**

Le quorum non atteint le 20 mars 2019, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 21 mars 2019 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Le comité peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Mme Dubent.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux :

Patricia CASIER, Jean-Paul BONVOISIN, Christian VILLERET, Loïc LE DIEU DE VILLE, délégués titulaires et Eric CANTAREL, Jean-Michel METIVIER, délégués suppléants.

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie :

Jack DEBRAY, délégué titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine :

Gil PAPAZIAN, Eric SIMEON, Claude ROGER, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU délégués titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Gérard BOUILLON, Martine PONNAVOY délégués titulaires

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts :

Dominique BENOIT, Patrick VORDONIS, Patrick SALMON, Suzanne BARNET, Lionel COCHIN délégués titulaires et Christian TIENNOT, délégué suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire :

André LEFRANCOIS, délégué titulaire.

Représentant la communauté de communes Val Briard :

Éric TOURNEBOEUF, Jean-Michel BESSOL, Claude BAUMANN, Jean-Claude MERAKCHI, Éric GERARD, Claude CHATAIN, Michèle BENECH, Christiane RICHARD, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, délégués titulaires et Catherine DUBENT, Frédéric POUPINOT, Daniel GAUTHERON, délégués suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Omnès délégué titulaire pour la CC Brie des Rivières et Châteaux, à M. Rodriguez délégués titulaires pour la CC Val Briard,
- de M. Gandrille à M. Becquart délégués titulaires pour la CA Paris Vallée de la Marne,
- de M. Gautier à M. Cochin, délégués titulaires pour la CC les Portes Briardes entre villes et forêt.

Absents et absents excusés :

- Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : Clément Gilet, Alexandre Granday, René Sapière, Jean-Paul Mosny, Sébastien Dale, Olivier Devaux, Guillaume Chatelot, Franck Alcazar, Isabelle Dreumont, Marie-José Brams, Rémy Chatté, Jean-Claude Villette, Joseph Roux, Isabelle Kotzuba, Christelle Langler, Jean-Claude Cochet, Martine Martiarena, Bruno Baugue, Michel Dorigny, Patrick Sanson, Sylvie Devot, Marème Tamatin-Varin, Nathalie Semonsu délégués titulaires et Yves Lemaitre, Bruno Remond, Jean-Pierre Michel, Cédric Leseine, Jean-Christophe Guillemard, Dominique Finardi, Edith Heuclin, Sandrine Giacomuzzi, Laurent Lemaire, Patricia Chauvaux, Charles Malet, Annick Fournier, Christophe Courage, Jean-Louis Laurent, Mathieu Beaudoin, Daniel Poirier, René Morel, Marc Galpin, Vanessa Lepeltier, Nicolas Guillen, Madeleine Morgen, Alain Brucher, Gilles Groslevin, Jacqueline Moerman (excusée), Jean-Yves Perissuti, Sébastien Sergeant délégués suppléants.

- Représentant la communauté de commune l'Orée de Brie : (Servon et Chevry-Cossigny) : Franck Ghirardello, Marcel Villaça, Fabrice Piocelle-Cornillion, délégués titulaires et Jonathan Wofsy, Hasna Benveniste, Audrey Santin, Jacques Dechelette.

- Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire :

Denis Thouvenot délégué titulaire et Adeline Grégis, Bruno Berthineau délégués suppléants.

- Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne : Bernard Duchaussoy, délégué titulaire, Pascal Rousseau, Fernande Trezentos-Oliveira, Olivier Vassard, Jonathan Zerdoun François Bouchart délégués suppléants.

- Représentants la communauté de communes les Portes Briardes entre villes et forêt : Aurélien Vandierendonck, Véronique Guillochon, Marie-Paule Devauchelle (excusée), Bernard Wacheux, Christian Gavillet, Dominique Bernard délégués titulaires et Isabelle Lenoir, Daniel Colin, Sandrine Gameiro, Alexandre Hebert, Nathalie Sprutta-Bourges, Christine Fleck, Stephen Lazermé, Ziain Tadine, Eva Lony, Alain Green délégués suppléants.

- Représentants la communauté de communes Val Briard : Dominique Possot, Alain Moucheront, Jean-Pierre Fery, Patrick Mathey, Laurence Gilles, Juliette Souleyreau, Stéphane Robert, Claudine Bouzonie, Alain Denis, Cédric Prigent, David Cullier, Catherine Chereau, William Lavoine, Philippe Louise Dit Mauger, Marie-Amélie Pereira, Jean-Claude Delavaux, délégués titulaires et Patrick Stourme, Véronique Schaaf, Sylvie Meunier, Martial Cochet, Jérémy Bordereau, Jean-Luc Boutin, Marie-Isabelle Drocourt, Jean-Claude Martinez, Jean-Louis Sempey, André Boucher, Vincent Brossas, Stanislas Di Luca, Anne Parisy, Christophe Monnot (excusé), Annick Legendre, Jimmy Delettre, Virginie Détante, Franck Colin, Christelle Lefevre, Serge Serviable, David Wexteen, Anthony Moussu, Bernard Denest, délégués suppléants.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour il souhaite évoquer trois points :

1/ La présence des délégués aux réunions du Comité : Monsieur le Président revient sur une remarque qu'il a faite lors de la dernière réunion. Il précise que la commune de Roissy-en-Brie n'est pas particulièrement visée, Ozoir-la-Ferrière et Pontault-Combault sont également concernés pour faire partie des communes qui ont plus de délégués au sein du syndicat.

Monsieur le Président rappelle qu'il défend une représentativité proportionnelle à la population des communes devant les communes de petites tailles. D'ailleurs, ajoute-t-il, parmi ces dernières il y en a aussi qu'on ne voit jamais.

Un point sera donc fait sur la présence des communes aux réunions du Comité syndical depuis le début de la mandature.

Monsieur le Président rappelle une fois encore qu'il ne faut plus compter dans le quorum le nombre de délégués par commune mais par communauté de communes ou communauté d'agglomération. Ainsi, un suppléant d'une commune membre d'une communauté peut suppléer un délégué titulaire d'une autre commune membre de cette même communauté.

Tout le monde a des contraintes poursuit Monsieur le Président mais il souhaite rappeler les règles. Il est regrettable de constater qu'une réunion doit être reportée alors que beaucoup d'élus se déplacent et que finalement le quorum n'est pas atteint car il manque huit délégués.

2/ Conseil de discipline pour deux agents de la déchetterie de Pontault-Combault qui ont commis des actes répréhensibles. L'avis du Conseil a été de radier ces agents.

3/ Le retourneur : Le Président accompagné de la Directrice sont allés en Allemagne sur le site de construction du retourneur. Les photos sont exposées devant l'Assemblée et commentées par le Président. La visite a donné satisfaction, la qualité du travail des allemands souvent louées, s'est confirmée dit le Président. L'entreprise conserve l'équipement le temps de la mise en route de la nouvelle usine. Le gardiennage quant à lui, sera financé par les assurances.

1. BUDGET – FINANCES :

Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB s'impose aux syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption du BP.

La loi NOTRe a renforcé l'information financière devant être mise à disposition des élus, s'agissant notamment des questions relatives à la dette, aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Ces dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ainsi ce projet de rapport (adressé aux délégués avec leur convocation à la présente réunion) est constitué de 3 parties :

1. *La structure* : histoire, compétences et périmètre du syndicat, ses EPCI membres, ses installations.
2. *Les caractéristiques budgétaires* :

- Le compte Administratif prévisionnel 2018 avec une clôture dont les résultats par section sont les suivants :

- 4 154 209,93 € sur la section de Fonctionnement
- - 2 307 550,63 € sur la section d'Investissement.

Le résultat cumulé sur les 2 sections s'élève donc à 1 846 659.30 €.

- TVA : Le syndicat depuis peu assujéti à la TVA affiche un crédit de TVA de 614 239€ au titre de l'année 2018 attendu pour 2019 qui sera plus important lorsque l'usine pourra de nouveau produire du compost.

- Indemnité transactionnelle : Le processus transactionnel avec la société ATEIM, groupement constructeur avec lequel nous sommes en conflit suite à la résiliation du marché, a franchi toutes les étapes du processus.

L'ordonnance, rendue le 18 février 2019, a confirmé l'homologation administrative du protocole transactionnel permettant ainsi de percevoir l'indemnité transactionnelle prévue de 2 000 000€. Le versement de cette somme est attendu pour la fin du mois d'avril 2019.

- Une capacité d'autofinancement brute et nette qui ne cesse de s'améliorer sous l'effet conjugué d'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une gestion active de l'encours de dette de l'assujettissement partiel à la TVA.

- Une dette qui s'élèvera à 20 328 746.28 € à la fin de l'année.

La rétrospective financière (2016-2019) présentée met en évidence :

- des rentrées exceptionnelles de 6 000 000 € perçus sur le budget du syndicat
- une baisse de charge de plus de 1 000 000 € par an.

- L'effectif s'élève à 52 agents dont 47 titulaires. Evolution importante pour le syndicat puisqu'avant l'arrivée de Pontault-Combault l'effectif était de 25 agents.

3. Les engagements pluriannuels avec :

- Tendance baissière de la TEOM : Conformément aux engagements : une tendance baissière de la TEOM.

La commission finances du 13 mars 2019 propose :

- Périmètre 1 : 11,40 % (baisse de 0,05% en 2019 et 0,03% en 2018)
- Périmètre 2 : 10,50 % (baisse de 0,04% en 2019 et 0,02% en 2018).

Une TEOM prévisionnelle 2019 (avec les rôles 2018) 18 227 460 €. Monsieur le Président explique que la prudence vis-à-vis de l'incendie de l'UVOM a entravé la volonté d'une baisse plus importante des taux.

- Stabilisation du périmètre du SIETOM et nouvelles perspectives,
- Déploiement d'une flotte de véhicules électriques,
- Réflexion sur le déploiement du photovoltaïque,
- Poursuite de la dématérialisation des procédures,
- Réflexion progressive sur la tarification incitative.

Entendu l'exposé,

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires),

Considérant que la commission Finances, réunie le 13 mars, a approuvé le ROB,

Le Comité Syndical **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire contextualisant le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 du SIETOM

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. RESSOURCES HUMAINES :

Promotion interne - Vote du taux de promotion

Le statut de la fonction publique territoriale inclut la question de la promotion interne et il doit être proposé à l'Assemblée délibérante le vote du taux de cette promotion.

Il est donc proposé de fixer ce taux de 100 % pour l'ensemble des grades auxquels peuvent prétendre les agents. Cette promotion concerne 2 rédacteurs, 3 adjoints administratifs, 2 agents de maîtrise et 1 adjoint technique dont l'échelon et l'ancienneté permettent d'avoir accès à un avancement de grade.

Sur proposition du Président,

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les avis favorables du Comité Technique rendus dans ses séances des 28 janvier et 19 février 2019 pour les taux de promotion d'avancement de grade,

Le Comité Syndical **DECIDE** de fixer le taux à 100 % pour la procédure d'avancement de tous les grades des cadres d'emploi suivants :

- rédacteur,
- adjoint administratif,
- adjoint technique,
- agent de maîtrise

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. AFFAIRES GENERALES :

Intégration de la commune de Pontault-Combault dans le Périmètre 3

Suite au transfert de compétence « collecte » pour le territoire de la commune de Pontault-Combault, par la Communauté d'Agglomération (CAPVM) en avril 2018, il est nécessaire d'associer cette commune à l'un des périmètres de service rendu du syndicat.

- **Périmètre 1** : Collecte en C1 (Fréquence de collecte C1 :
 - une collecte d'ordures ménagères par semaine
 - une collecte sélective une semaine sur deux
- **Périmètre 2** : Collecte en C2 (Fréquence de collecte C2 :
 - deux collectes d'ordures ménagères par semaine
 - une collecte sélective par semaine
- **Périmètre 3** : Autre configuration.

A cet effet et compte-tenu du mode d'exploitation en régie de la collecte sur cette commune, il est proposé de l'intégrer au périmètre 3.

Une étude d'optimisation des collectes est en cours et avec le travail de fond réalisé par Messieurs Becquart et Bord, Maire de Pontault-Combault, cette commune reviendra dans l'un des deux autres périmètres.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical **DECIDE** d'intégrer la commune de Pontault-Combault au périmètre 3.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. COMMUNICATION-INFORMATION :

4.1 - P.L.P.D.M.A (Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés) :

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.) approuvé par le Comité syndical a été mis en ligne sur le site internet du syndicat.

Sa mise en ligne est obligatoire pour consultation publique sur une durée de 21 jours, soit jusqu'au 1er avril 2019.

Consultation sur <https://www.sietom77.com/prevention/>

4.2 - Marché d'outils de communication (année 2019)

Sous la forme d'un marché à procédure adaptée, une nouvelle consultation a été lancée pour un accord-cadre à bons de commande.

- Deux lots : 1- Impression outils sur papier recyclé (guides, flyers, affiches, SIETOM Infos...)
2- Signalétique (panneaux, autocollants ...).

Au vu des résultats d'analyse, les accords-cadres seront signés avec :

- ✓ La société La station graphique pour le lot 1 pour un montant prévisionnel de 33 484,00 € HT
- ✓ La société Reprocolor pour le lot 2 pour un montant prévisionnel de 4 067,00 € HT.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17h10.